



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

Date de la séance : 3 octobre 2022

Présidence : Monsieur Nicolas Menétrey

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Vu le préavis de la Municipalité n° 15/2022 du 29 août 2022 concernant l'arrêté d'imposition 2023

Où le rapport de la commission Gestion et Finances,

DECIDE :

1. **D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité et annexé au présent préavis ;**
2. **De fixer la durée du nouvel arrêté d'imposition à un an, soit pour l'année 2023 ;**
3. **D'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.**

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre.

Le président :

Nicolas Menétrey



La secrétaire :

Laureen Pittet